



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

LA FCCQ EST DÉÇUE PAR LE JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL SUR LE DOSSIER CIMENT ST-LAURENT

Montréal, le 2 novembre 2006 – Alors que la Cour d'appel du Québec condamne la compagnie Ciment St-Laurent à verser 12 millions de dollars en indemnités aux 2 000 voisins de son ancienne usine de Beauport qui se sont plaints d'incidents à connotation environnementale, la FCCQ s'inquiète de l'impact de ce jugement sur les entreprises québécoises.

« Les entreprises sont grandement pénalisées par ce jugement », a déclaré la présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), Françoise Bertrand. « Nous espérons que la décision prise par la Cour d'appel redonne confiance aux entreprises d'ici qui mènent leurs activités dans le plein respect des lois et des règlements sur la protection de l'environnement, mais ce n'est malheureusement pas le cas », a-t-elle ajouté. La FCCQ s'interroge aussi sur les mesures d'évaluation de la qualité prises par la Cour d'appel du Québec pour justifier que les opérations de maintenance industrielle de la cimenterie n'étaient pas optimales alors que le précédent jugement ne percevait aucune faute de la part de l'entreprise.

La FCCQ se questionne aussi sur la façon dont les entreprises québécoises, surtout celles situées à proximité de quartiers résidentiels, pourront désormais poursuivre leurs activités alors que le fait de respecter la loi et les règlements en vigueur ne suffit plus. « Devons-nous penser que cette épée de Damoclès qui pèse sur les entreprises devra être débattue par les plus hautes instances juridiques du pays? La situation est sans nul doute préoccupante », a conclu Françoise Bertrand.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Isabelle Poulin
Directrice des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240